



Lettre ouverte des organisations syndicales représentatives des personnels

à Madame la directrice académique  
des services de l'Éducation nationale  
DSDEN, Cité administrative - BP 23851  
53030 – LAVAL cedex 9

Madame la directrice académique,

Sur consigne ministérielle, et après avoir décidé il y a une semaine de reporter les ajustements de carte scolaire en septembre (comme cela se fait traditionnellement dans notre département et sans qu'aucune fermeture de classe ne soit prononcée en septembre), vous nous annoncez qu'il y aura bien des ajustements de carte scolaire, mais après les élections, pendant les vacances scolaires. Vous ne voulez pas transmettre votre projet ou tout document de travail avant le lundi 8 juillet. Il faudrait donc que les opérations de carte scolaire, les fermetures de classes, aient lieu après les élections législatives, après la « période de réserve électorale », puisque l'École serait un « sujet sensible ».

Alors que les enseignants sont en congés et qu'ils ne pourront pas s'organiser avec les parents, les élus pour défendre leur outil de travail, votre décision va venir désorganiser les écoles du département, et ce, en catimini. Il ne faudrait pas faire d'agitation pouvant mettre en difficulté le gouvernement qui a décidé de 650 suppressions de postes à la rentrée 2024 auxquelles s'ajoute un plan d'économies de 692 millions d'euros dans l'Éducation nationale.

Nous considérons cette décision comme un véritable choc pour l'école publique et ses personnels qui seront tous en congés au moment où vous prendrez des décisions de carte scolaire. C'est un véritable coup de massue pour les parents et les élus qui ne pourront s'organiser pour défendre leur école. C'est le mépris habituel de ce gouvernement envers l'école et ses enseignants.

Des opérations de carte scolaire en plein mois de juillet auront inévitablement des conséquences pour les écoles et les collègues qui devraient revoir leur organisation en plein milieu de l'été : répartition des classes annulées, parents non-informés, listes d'élèves en suspens, (ré)affectations d'enseignants qui auraient ainsi lieu durant les congés d'été, qui auraient pu participer au mouvement, problématiques d'annulation des commandes de matériel... C'est donc l'incertitude et la colère pour plusieurs écoles du département en attente d'ouverture, ou redoutant une fermeture de classe. Nous vous rappelons que, réglementairement, le CSA-SD doit se tenir 8 jours après communication de votre projet de carte scolaire (**article 88 du décret 1427-2020** : « Communication doit être donnée aux membres titulaires et suppléants de l'instance de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions au plus tard huit jours avant la date de la séance. »)

Dans ce contexte où les écoles ne pourront savoir avant de partir en congés si elles sont impactées par une mesure de carte scolaire impliquant un changement de la structure et de l'organisation pédagogique, nous demandons qu'aucune fermeture ne soit actée et imposée en plein mois de juillet et que toutes les demandes d'ouvertures et d'annulation de fermetures faites par les écoles soient satisfaites. Aucun collègue ne doit perdre son poste, ni en juillet, ni en septembre.

Madame la directrice académique, si vous mainteniez vos ajustements de carte scolaire en plein mois de juillet, vous prendriez vos décisions seule, car nous refuserions de les cautionner en participant à cette opération totalement méprisante pour les personnels et leurs représentants.

Nous vous prions de croire en notre sincère détermination à mettre un coup d'arrêt à la casse des services publics et à notre attachement viscéral à l'École Publique, laïque et Républicaine.

Stève Gaudin, SNUDI-FO 53

Véronique Heisserer, CGT Educ'Action 53

Virginie Cougé, FSU-SNUipp53